

Projet exploratoire

**Gedev**

*Gestion partenariale des dépendances vertes : étude de faisabilité*

**C. ETRILLARD<sup>1</sup>, D. FRANÇOIS<sup>2</sup>, P. GASTINEAU<sup>2</sup>, M. PECH<sup>1</sup>**

claire.etrillard@inra.fr ; denis.francois@ifsttar.fr ; pascal.gastineau@ifsttar.fr ; michel.pech@inra.fr

<sup>1</sup> INRA – UMR SMART 1302 (Structures et marchés agricoles, ressources et territoires), Rennes

<sup>2</sup> IFSTTAR – Département AME (Aménagement, mobilité, environnement), Nantes



# Plan de l'exposé

**Contexte**

**Objectifs visés**

**Méthode**

**Résultats (étapes 1, 2, 3)**

**Conclusions**

## Contexte

**Volonté** exprimée de mettre en œuvre au sein des emprises d'ILT des **pratiques favorables** à la **conservation** (espèces, habitats) et à la **connectivité** des milieux (connexion aux TVB)

Développement des savoirs et savoir-faire par **transfert de connaissances** à partir de l'**expertise externe** → **Implications temporelles, économiques et sociales internes**



**Une autre voie (?)**: Intervention dans les DV d'**acteurs locaux compétents** dans la gestion des milieux → Mise en œuvre directe des savoirs et savoir-faire

Ponctuellement des initiatives existent (ont existé) à fin de conservation, agro-écologie, services écosystémiques, loisirs nature : **Pas/peu de retour d'expérience.**



## Objectifs visés

Appréciation des **possibilités d'intervention** dans les dépendances vertes **d'autres acteurs** que les gestionnaires d'ILT eux-mêmes

Identification des **freins/limites actuels** aux partenariats potentiels : d'ordres **juridique, sociologique, économique, écologique, technique**

Conception et proposition de **solutions de partenariats durables dans le temps** pour divers objectifs et/ou types d'ILT

*Cadre de l'exercice: Exploratoire (rendu à 1 an)*

*Limite de l'exercice: Matière pouvant être rassemblée*

## Méthode

### **Etape 1: Recensement de cas (diverses ILT; divers objectifs)**

- Enquête au sein du CILB (questionnaire électronique)
- Recherche dans la littérature grise (presse)

### **Etape 2: Etude détaillée d'un panel de cas**

- Examen des accords écrits entre partenaires (conventions)
- Etude de la réglementation applicable aux ILT concernées
- Entretien avec les parties prenantes
- Visite des sites

### **Etape 3: Analyse synthétique des informations collectées**

- Facteurs déterminants des montages de partenariats
- Propositions pour accroître l'efficacité des partenariats de gestion

## Résultats (étape 1)

### Partenariats de gestion recensés (16)

ILT	Exploitant	Partenaire	Convention	Dates
Voie d'eau	VNF	CEN NPC		1999-2019
Voie d'eau	VNF	CEN NPC		2010-2019
Voie d'eau	VNF	Commune		2001-2021
Voie d'eau	VNF	Féd° de pêche		2008-2018
Voie d'eau	VNF	Ass° insert°		2017-2019
Voie d'eau	VNF	Commune, EPF NPC		2016-2020
Voie d'eau	VNF	Conseil dép.		2008-2018
Voie d'eau	VNF	Ass° Berger des Flandres		2017-2018
Canaux	VNF	Eleveur ovin		2016-2021
Voie navigable	VNF	Eleveur bovin		2012-2022
Voie navigable	VNF	Conseil dép.		2016-2018
Voies navigable	VNF	Conseil dép.		2003-2010
Digues et canaux	EDF	Ass° Sites alsaciens		-
Liaison électrique	RTE	Ass° de chasse, PNR Ardennes,		2016-2022
Liaison électrique	RTE	Féd° de chasse		2012-2018
Bande de servitude	GRT gaz	MNHN		2012-2018



→ D = 1 an

→ D = 5 ans (2)

→ D = 10 ans (6)

→ D = 6 ans (2)

> 80%

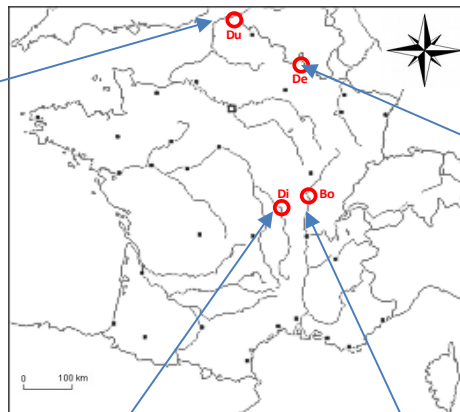
## Résultats (étape 2)

### Cas sélectionnés pour étude détaillée

#### Cas d'étude Dunkerque (Nord) :

Convention signée en 2017 par VNF et l'association du Berger des Flandres (pour une durée d'un an)

→ Entretien des bords de la dérivation de la Haute Colme par le pâturage itinérant d'un troupeau de 30 moutons sur 6700 m



Localisation des sites des quatre cas d'étude (Bo : Boyer ; De : Deville ; Di : Digoin ; Du : Dunkerque )

#### Cas d'étude Deville (Ardennes) :

Convention signée en 2016 par la commune, la société de chasse communale, RTE et le PNR des Ardennes (pour une durée de 10 ans)

→ Réalisation d'un verger forestier à vocation cynégétique dans une emprise de ligne électrique sur 285 m

(Remarque : rôle important de l'ONF)



#### Cas d'étude Boyer (Saône et Loire) :

Convention signée en 2012 par VNF et un éleveur bovin (pour une durée de 10 ans)

→ Entretien d'une rive de la Saône par le pâturage de bovins sur 2700 m

(Remarque : GAEC locataire des terrains adjacents)



#### Cas d'étude Digoin (Saône et Loire)

Convention signée en 2016 par VNF et un éleveur ovin (pour une durée de 5 ans)

→ Entretien des bords du canal de Roanne à Digoin et latéral à la Loire par le pâturage itinérant d'un troupeau de 200 moutons sur 41 km



🌀 Les 4 partenariats permettent de limiter/remplacer l'entretien traditionnel par girobroyage par un entretien plus favorable à la biodiversité...

Résultats (étape 3)

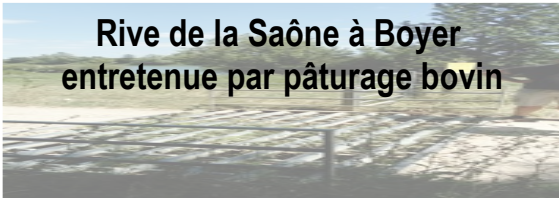
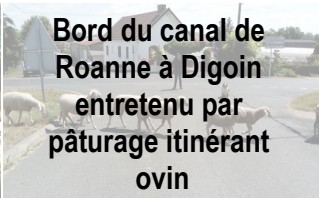
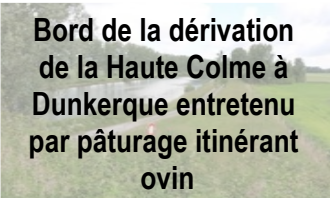

# Déterminants juridiques des montages de partenariats

→ **Nécessité d'examiner préalablement le « contexte juridique » de l'ILT et sa DV...**

= les « règles auxquelles on ne peut pas déroger par contrat »

Par ex. : qui est propriétaire ? domaine public ou privé ? servitudes ? autorité de gestion ? sécurité ?

... parce que ce « contexte juridique » impacte les relations contractuelles envisageables.

	 <p><b>Rive de la Saône à Boyer entretenue par pâturage bovin</b></p>	 <p><b>Bord du canal de Roanne à Digoin entretenu par pâturage itinérant ovin</b></p>	 <p><b>Bord de la dérivation de la Haute Colme à Dunkerque entretenu par pâturage itinérant ovin</b></p>	 <p><b>Emprise de ligne électrique à Deville avec verger forestier</b></p>
<b>Cadre juridique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Berge de cours d'eau domanial : DPF naturel délimité par l'ancienne règle du « plenissimum flumen »</li> <li>- Servitude de halage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Berge de cours d'eau domanial : DPF artificiel dont le profil a été façonné par l'homme</li> <li>- Chemin de halage</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lignes électriques implantées dans une forêt communale (qui fait partie du domaine privé de Deville et qui est gérée par l'ONF)</li> <li>- Servitude de passage de ligne électrique, d'ancrage, de surplomb, d'ébranchage...</li> <li>- Règles de sécurité</li> </ul>
<b>Contenu de la convention</b>	<p>Utilisation privative du DPF qui nécessite une autorisation préalable : convention d'occupation temporaire (COT*)          → l'éleveur occupe une partie de la berge pour la mise en pâture de ses bovins (<u>accès à l'eau l'été</u>), en contrepartie de l'entretien de la végétation et des aménagements (barrières, passages canadiens) et moyennant une redevance à 0</p>	<p>Utilisation privative du DPF qui nécessite une autorisation préalable : convention d'usage temporaire (CUT**)          → l'éleveur déplace son troupeau sur la berge (clôtures-filets mobiles ou surveillance + parquage de nuit) pour le faire paître (<u>accès à l'herbe</u>), en contrepartie de l'entretien de la végétation (pas de redevance)</p>		<p>Partenariat avec un système de « poupées russes » : Convention "nationale" RTE-PNR France &gt; Convention "régionale" RTE-PNR Ardennes &gt; Convention "locale" à 4 acteurs :          → la commune donne son accord à la mise en place du verger ; RTE continue de contrôler la sécurité ; le PNRA est responsable des travaux d'aménagement et assure le suivi ; la société de chasse entretient le verger (<u>diminution pression du gibier</u>)</p>

\*COT : VNF autorise, pour une durée définie, une occupation privative et exclusive du domaine public à un occupant déterminé

\*\*CUT : VNF réserve l'occupation du domaine public à un occupant tout en n'excluant pas l'utilisation simultanée du domaine par un autre usager

## Résultats (étape 3)

# Déterminants de nature sociale, économique, écologique et technique

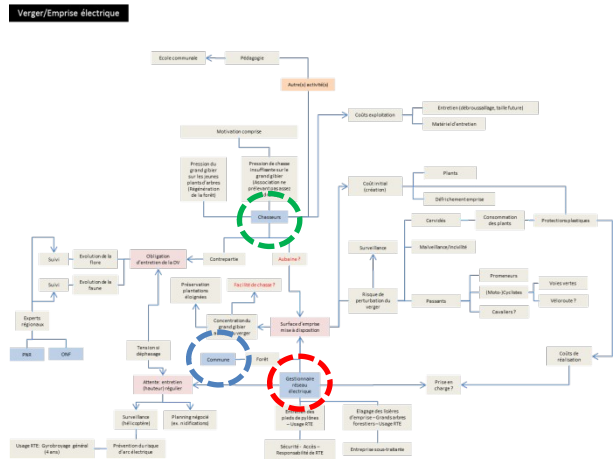
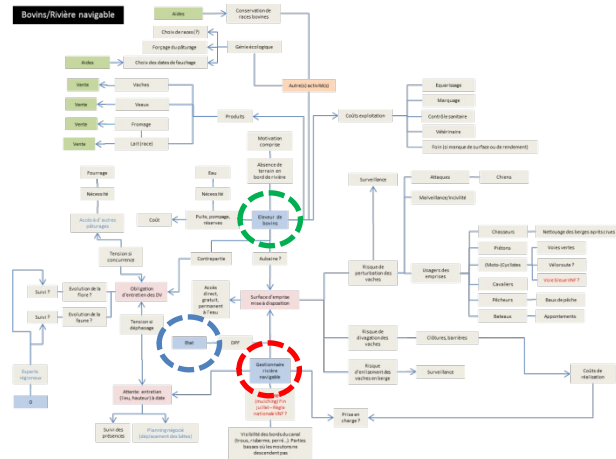
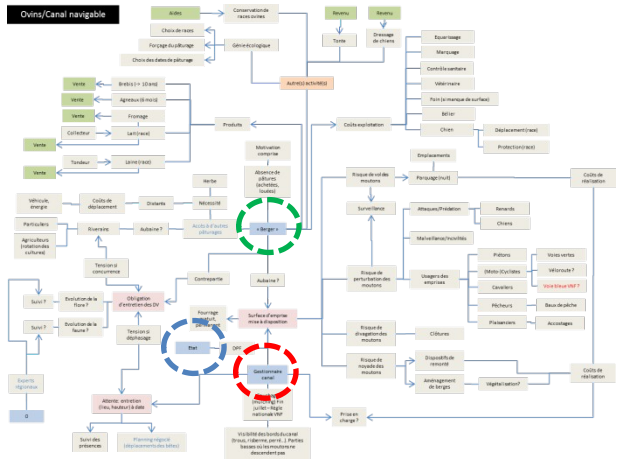
Graphes des relations entre acteurs: rôles, enjeux, implications, conséquences...

2 cas

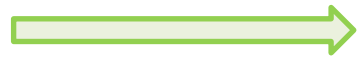
### Pâturage ovin / Canaux de navigation

### Pâturage bovin / Rivière navigable

### Verger forestier / Emprise électrique

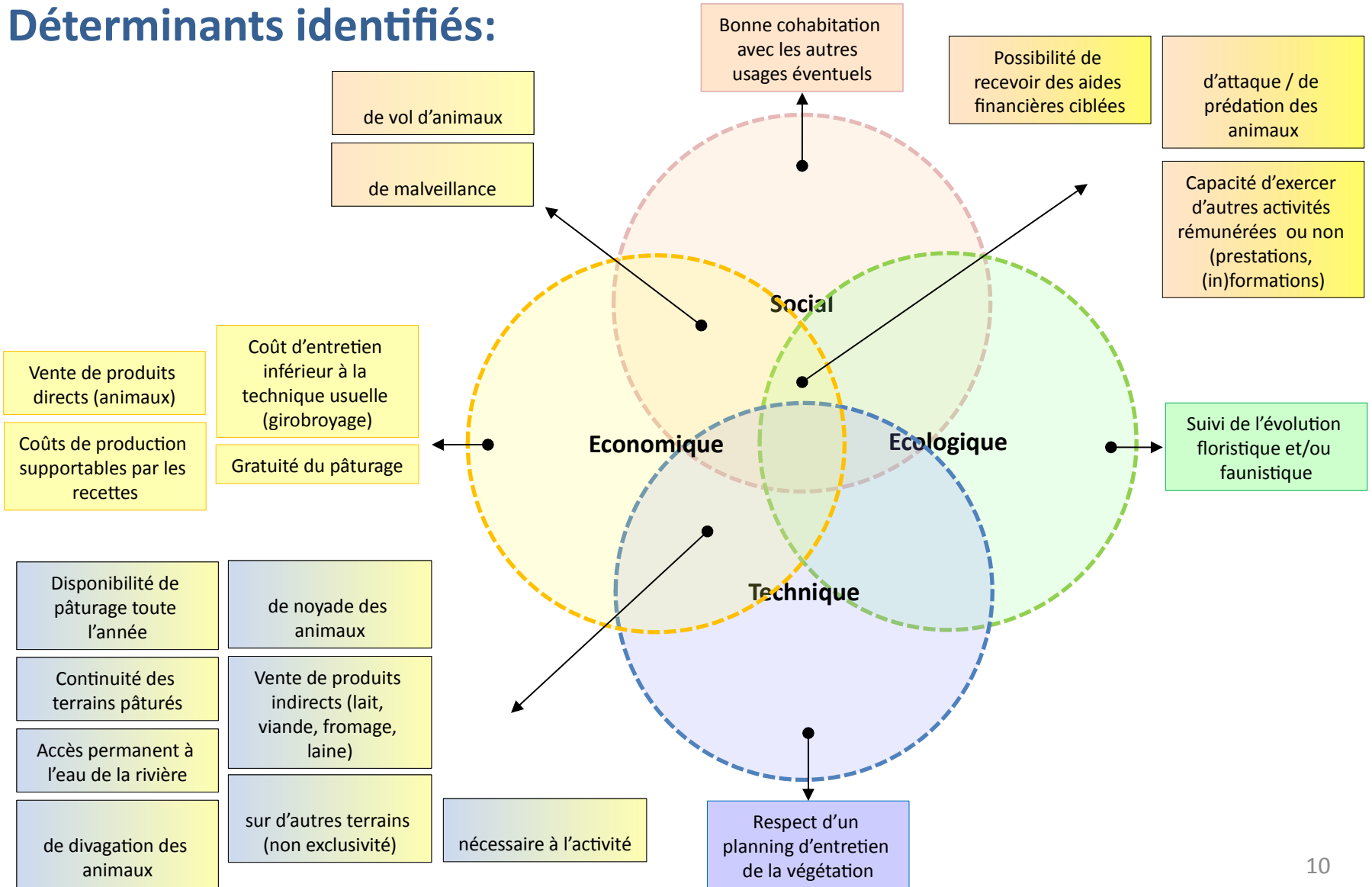


Faire apparaître similitudes et particularités  
 Explicitation des facteurs déterminants des partenariats



## Résultats (étape 3)

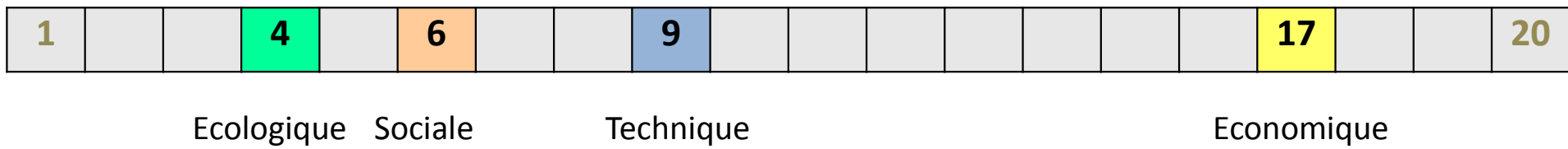
### Déterminants identifiés:



**Résultats (étape 3)**

**Constat et questionnement:**

**Occurrence des 4 dimensions** parmi les 20 facteurs déterminants identifiés (cas étudiés)



**Poids très modeste de la dimension écologique**

**Poids marqué des facteurs technico-économiques**

Constat particulier aux types de partenariats étudiés (objectifs / ILTs) ?

Ou révélateur d'une réalité plus générale ?

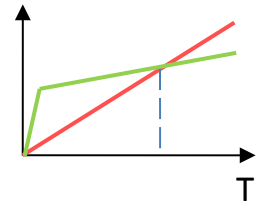
## Résultats (étape 3)

# Propositions pour accroître l'efficacité des partenariats

## Evolution du cadre général:

- Valoriser le volet écologique des actions. Mesurer ses effets. Faire connaître les bénéfices écologiques des actions → Retour d'expérience: Amélioration des techniques → Valeur démonstrative. Promotion des nouvelles pratiques.

- Economie pour le partenaire (ex. /acquisition ou location de terrains) et pour l'exploitant (moins de charge d'entretien). Mais collaborations probablement trop courtes pour faire apparaître la rentabilité des dispositifs par rapport à l'entretien courant ( ≈6 ans [Life Elia-RTE, 2017]) → Augmenter la durée des partenariats.



Cause des durées courtes ? Crainte du risque d'échec ? Solution du gré à gré avec des partenaires connus (opportunités). Formule de l'appel d'offres envisagée (partenariat ≠ sous-traitance) .

- Mieux diffuser l'information sur les opérations. Faire connaître les bénéfices des partenariats → Motivation d'initiatives.
- Savoir intégrer aussi les services rendus (externalités positives). Les évaluer. Les rémunérer. Sources de rémunération?

## Résultats (étape 3)

# Propositions pour accroître l'efficacité des partenariats

## Dans le cadre actuel:

- **Pour faciliter le travail du partenaire:** organiser la cohabitation des divers usagers. Définir précisément les règles qui s'imposent à chacun. Les porter à connaissance de tous.
- **Pour la bonne conciliation des intérêts de partenaire et exploitant:** établir conjointement un planning d'entretien. Engagements des parties: réalisation des opérations aux dates prévues + Garantie d'accès aux zones prévues aux dates prévues.
- Dans les contextes à risque: mettre les animaux en sécurité. Et d'une façon générale, **aménagements initiaux** minimum à consentir (exploitant) pour assurer le bon exercice de l'activité (partenaire). Aménagements permanents (investissements) nécessaires à l'activité à long terme (quel que soit le partenaire).

## Résultats (étape 3)

# Propositions pour accroître l'efficacité des partenariats

## Au niveau des conventions :

- Affirmer clairement et précisément les objectifs environnementaux dans la convention (même lorsqu'il s'agit d'une autorisation-type de type COT, CUT...) et prévoir une durée suffisante.
- Détailler les obligations environnementales des uns et des autres dans la convention : Qui réalise quoi ? (l'état des lieux, le suivi faune/flore, la coordination des acteurs...) À quel moment ? Avec quel contrôle/quelle sanction ?
- Anticiper si possible (=prévoir pour mieux gérer) :
  - les éventuels malentendus entre les parties : prévoir des temps de concertation/de réunion, un planning d'entretien précis mais pas figé...
  - les conflits d'usage avec les tiers : prévoir une information au niveau communal, un affichage de panneaux explicatifs sur le site...
  - l'avenir : quid du remplacement d'une partie défaillante, de la récurrence des financements, des aménagements réalisés au terme du contrat...

## Conclusions

### **Les facteurs déterminants identifiés de la gestion partenariale** (cas étudiés):

- Certains pris en compte explicitement dans les conventions
- Certains issus de l'expérience vécue (manques, dysfonctionnements)
- Certains dus au contexte général (difficultés globales)

### **Propositions pour accroître l'efficacité des partenariats** (cas étudiés):

- Plus d'attention portée à la négociation/formalisation de points particuliers
- Création d'un cadre général plus propice à la gestion partenariale
- Rechercher la viabilité économique de la gestion partenariale
- Valoriser les expériences réussies

### **Perspectives:**

- Applicabilité de certains acquis à d'autres ILT / objectifs de gestion
- Appliquer la méthode d'investigation à plus de types d'ILT et objectifs



**Merci de votre attention.**

**On peut poursuivre en atelier Projets ...**